

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE D'UN EMPLOI PUBLIC

Réf :

- Article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Circulaire du ministère de la fonction publique en application du Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

**Division des personnels
enseignants (DPE)**

Courriel
ce.dpe@ac-versailles.fr

Rectorat
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Je soussigné(e), Dr
médecin agréé auprès des administrations, certifie avoir examiné :

Madame, Monsieur

Né(e) le Adresse

Postulant à la fonction de

S'il s'agit d'un poste d'enseignant, préciser :

- Professeur des écoles
- Enseignant second degré ⇔ discipline..... (1)

• Déclare (2):

- Reconnaître l'intéressé(e) **apte** à la fonction postulée
- Reconnaître l'intéressé(e) **inapte** à la fonction postulée
- Que l'aptitude à l'exercice de la fonction postulée **doit faire l'objet d'un examen complémentaire**, et être appréciée par un médecin spécialiste agréé en (**indiquer la spécialité**)

.....
⇨ Joindre à ce document le courrier confidentiel destiné au médecin spécialiste. Dans ce cas, retourner l'ensemble des documents au : SMIS – Rectorat de Versailles – 3 bd de Lesseps – 78000 Versailles

Lieu et date

.....

Signature et cachet du médecin

Document à retourner à l'adresse suivante :

Division des Personnels Enseignants (DPE)
Rectorat de Versailles
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex

(1) La compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste seront vérifiées par le médecin de prévention.
(2) Cocher l'une des trois cases.